



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES POLITIQUES
INTERMINISTERIELLES**

**BUREAU DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME LAVIEILLE
TELEPHONE : 02.38.81.41.28
COURRIEL : dominique.lavieille@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE : COFIL VALLEE DE LA LOIRE/COMPOSITION/
AP COMPOSITION

ARRETE
portant composition
du Comité de Pilotage NATURA 2000
de la Zone Spéciale de Conservation
"Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire"
et de la Zone de Protection Spéciale
"Vallée de la Loire du Loiret"

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la directive CEE 79-409 du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages,
- Vu la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire,
- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 414-2 et R 414-8 à R 414-8-2,
- Vu l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire" (zone spéciale de conservation),
- Vu l'arrêté ministériel du 4 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 "Vallée de la Loire du Loiret" (zone de protection spéciale),
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 juin 2003 portant création d'un Comité de Pilotage pour le site "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire",

.../...

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2004 portant création d'un Comité de Pilotage pour le site "Vallée de la Loire du Loiret"

Considérant qu'il convient de regrouper ces deux comités de pilotage et d'en modifier la composition afin d'y intégrer l'ensemble des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés,

Sur proposition du Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Loiret,

A R R E T E

Article 1 : Le comité de pilotage des sites "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire" et "Vallée de la Loire du Loiret" participe au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre des documents d'objectifs validés lors des réunions des 8 avril et 7 octobre 2005.

Article 2 : Le comité de pilotage comprend les membres désignés ci-après, ou leurs représentants :

◆ Services de l'Etat et établissements publics :

- M. le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Loiret
- M. le Directeur Régional de l'Environnement
- M. le Directeur Départemental délégué de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement, Subdivision de la Loire
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- M. le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. le Délégué Régional du Centre National d'Aménagement pour les Structures des Exploitations Agricoles
- M. le Président de l'Etablissement Public Loire
- M. le Président du Syndicat Mixte inter régional Mission Val de Loire

◆ Collectivités territoriales et EPCI :

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Maire de BAULE
- M. le Maire de BEAUGENCY
- M. le Maire de BEAULIEU-sur-LOIRE
- M. le Maire de BONNY-sur-LOIRE
- Mme le Maire de BOU
- M. le Maire de BRIARE
- M. le Maire de CHAINGY
- M. le Maire de La CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- M. le Maire de CHATEAUNEUF-sur-LOIRE
- M. le Maire de CHATILLON-sur-LOIRE
- M. le Maire de CHECY
- M. le Maire de COMBLEUX

.../...

- M. le Maire de DAMPIERRE-en-BURLY
- Mme le Maire de DARVOY
- M. le Maire de DRY
- M. le Maire de GERMIGNY-des-PRES
- M. le Maire de GIEN
- Mme le Maire de GUILLY
- M. le Maire de JARGEAU
- M. le Maire de LAILLY-en-VAL
- M. le Maire de LION-en-SULLIAS
- M. le Maire de MARDIE
- M. le Maire de MAREAU-aux-PRES
- M. le Maire de MEUNG-sur-LOIRE
- M. le Maire de NEVOY
- M. le Maire d'ORLEANS
- M. le Maire d'OUSSON-sur-LOIRE
- Mme le Maire d'OUVROUER-les-CHAMPS
- M. le Maire d'OUZOUER-sur-LOIRE
- M. le Maire de POILLY-lez-GIEN
- M. le Maire de SAINT-AIGNAN-le-JAILLARD
- M. le Maire de SAINT-AY
- M. le Maire de SAINT-BENOIT-sur-LOIRE
- M. le Maire de SAINT-BRISSON-sur-LOIRE
- Mme le Maire de SAINT-DENIS-de-l'HOTEL
- M. le Maire de SAINT-DENIS-en-VAL
- M. le Maire de SAINT-FIRMIN-sur-LOIRE
- M. le Maire de SAINT-GONDON
- M. le Maire de SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
- M. le Maire de SAINT-JEAN-de-BRAYE
- M. le Maire de SAINT-JEAN-de-la-RUELLE
- M. le Maire de SAINT-JEAN-le-BLANC
- M. le Maire de SAINT-MARTIN-d'ABBAT
- M. le Maire de SAINT-MARTIN-sur-OCRE
- M. le Maire de SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
- M. le Maire de SAINT-PERE-sur-LOIRE
- M. le Maire de SANDILLON
- M. le Maire de SIGLOY
- M. le Maire de SULLY-sur-LOIRE
- M. le Maire de TAVERS
- M. le Président de la C.A.O. Val de Loire
- M. le Président de la Communauté de Communes du canton de Châtillon-sur-Loire
- M. le Président de la Communauté de Communes du canton de Briare
- M. le Président de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt
- M. le Président de la Communauté de Communes des Loges
- M. le Président de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux
- M. le Président de la Communauté des Communes Giennes
- M. le Président de la Communauté de Communes Val Sol
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays du Giennois
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud
- M. le Président du Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans
- M. le Président du Syndicat Mixte du Bassin du Loiret
- M. le Président du Syndicat d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)
- M. le Président du Syndicat d'Aménagement des Bords de Loire

.../...

- M. le Président du Comité Départemental de Tourisme du Loiret
- M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- M. le Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak

◆ Organismes socioprofessionnels, acteurs du monde rural, associations :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Loiret
- M. le Président de l'Union Régionale du Centre des Syndicats Professionnels du Bois
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs du Loiret
- Mme la Présidente de la Confédération Paysanne du Loiret
- M. le Président de la Coordination Rurale du Loiret
- M. le Président de la Fédération Départementale de la Propriété Agricole et Rurale
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
- M. le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique Loire
- M. le Président de l'Association des Chasseurs de Gibiers d'Eau du Loiret
- Mme la Présidente du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- M. le Président de l'Association Loiret Nature Environnement
- M. le Président de la Maison de Loire
- M. le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) du Centre
- M. le Directeur de Transport d'Electricité Ouest, Réseau des Transports Electriques
- M. le Président de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly

◆ Organisme scientifique :

- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre

Article 3 : Toute personne qui, par ses compétences, peut aider le Comité dans ses travaux, pourra être invitée par le Président à participer aux séances.

Article 4 : Le Comité se réunira sur convocation du Président.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, et dont une copie sera adressée à chacun des membres susvisés ainsi qu'à M. le Sous-Préfet de Montargis.

Fait à ORLEANS, le 30 AOUT 2007

Le Préfet,


Jean-Michel BERARD